

Le 17/10/2019

Dispositif Malraux : Villes de France appelle le Gouvernement à refuser sa suppression !

L'association *Villes de France*, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, tire la sonnette d'alarme à la suite de l'adoption par la majorité en commission d'un amendement, à l'initiative du Rapporteur général du budget, visant à supprimer le dispositif Malraux au 31 décembre 2023.

Si cet amendement était adopté en séance publique, il serait un recul dramatique pour l'entretien et la réhabilitation du patrimoine de nos villes. Levier d'attractivité incontestable pour nos territoires, le patrimoine est une marque de notre histoire qu'il faut entretenir et faire vivre. L'adoption définitive de cet amendement serait également un point d'arrêt immédiat aux investissements faute de perspective durable. Le dispositif Malraux est en effet pour les élus un moyen d'attirer les propriétaires investisseurs qui participent au développement et au rayonnement des *Villes de France*. Loin de sa suppression, nous demandons au contraire son élargissement vers les villes moyennes, en tout premier lieu celles qui bénéficient du programme Action Cœur de Ville.

Il faut rappeler que le dispositif Malraux est un régime de défiscalisation qui permet d'acquérir un bien ancien à réhabiliter, situé dans certaines zones bien définies. Il bénéficiait jusqu'alors d'un régime spécial qui échappait au plafonnement des niches fiscales. Précisément, la rénovation des logements anciens doit-être une priorité pour lutter contre les fractures territoriales si souvent dénoncées à juste titre.

Nous appelons donc le Gouvernement à refuser clairement cette suppression qui serait un signal très inquiétant pour notre patrimoine et pour l'attractivité de nos territoires.

Contact presse : Bastien Régnier – bastien.regnier@villesdefrance.fr – 06 45 50 45 44

Présidée par Caroline CAYEUX, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs EPCI qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.